

CERTIFICAT DE MONTAGE D'UNE CARROSSERIE

destiné à être joint au dossier de réception à titre isolé du véhicule
(à fournir en 3 exemplaires)

Je, soussigné BEMAEX VEHICULES INCENDIE Tel : 01 84 67 18 18
demeurant à 77292 MITRY MORY CEDEX
déclare avoir monté sur le véhicule désigné ci-dessus le châssis et les équipements suivants :
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SEINE
90002 FONTAINE
la carrosserie suivante : VASP INCENDIE n° 1602

Le véhicule doit être présenté à une réception à titre isolé du service des Mines avant immatriculation compte tenu de ce que :
(1) Le châssis a subi les transformations suivantes par rapport au type décrit dans le plan du constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.
(1) Les poids en charge sur les essieux (ou le pivot) ne respectent pas les charges admissibles minimales-maximales (1) prévues par le constructeur. Le nouveau poids total autorisé en charge sera déterminé par le service des Mines.
(1) La largeur du véhicule excède celle fixée par le constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.

Montage de treuil AV (VASP)

CARACTÉRISTIQUES DU VEHICULE	Poids total autorisé en charge : PTAC = <u>10 000</u> kg
Marque : <u>IVECO</u>	Poids à vide du véhicule carrossé = <u>7 190</u> kg
Type : <u>B95F801A</u>	PV = PC + M + Ca = <u> </u> kg
N° d'identification : <u>ZGFB-95FB002399553</u>	PC : poids du châssis cabine en ordre de marche comprenant : réservoirs pleins, outillage de bord, sans conducteur ni passager, sans porte-roues ni roue de secours, avec accumulateurs.
Nombre de places assises (y compris le conducteur) : <u>3</u>	M : Poids du ou des porte-roues de secours garnis.
Empattement : F = <u>3,69</u> m	Ca : poids de la carrosserie vide et de ses équipements.
F (5) = <u> </u> m	
DIMENSIONS DU VEHICULE CARROSSE (hors tout)	Poids à vide sous f (ou les essieu(x) avant du véhicule carrossé (4) (ou sous pivot semi-remorque) : <u>4 175</u> kg
Longueur L = <u>5,25</u> m	PV, AV = <u> </u> kg
Largeur E = <u>2,45</u> m	
Surface L x E = <u>12,76</u> m ²	Poids à vide sous f (ou les essieu(x) arrière du véhicule carrossé (5) PV, AR = <u> </u> kg
CARACTÉRISTIQUES DE LA CARROSSE	Poids du conducteur et des passagers : <u>225</u> kg
Longueur utile de chargement : T = <u>4,350</u> m	p : 75 kg x (conducteur + passagers) = <u> </u> kg
Porte à faux arrière du véhicule : X = <u>1,450</u> m	Poids du conducteur et des passagers sur f (ou les essieu(x) avant (3) (cas de cabine avancée) (1) : p, AV = p = <u>225</u> kg
Longueur des ferrures et charnières : G = <u>0</u> m	(cas de cabine normale) (1) : p, AV = <u> </u> kg
Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliqué(e) au sol par f (ou les essieu(x) arrière :	Poids du conducteur et des passagers sur f (ou les essieu(x) arrière (3) (cas de cabine avancée) (1) : p, AR = <u>0</u> kg
Y = <u>0,725</u> m	(cas de cabine normale) (1) : p, AR = <u> </u> kg
Porte à faux arrière utile : $\frac{1}{2} X - Y =$ <u>1,450</u> m	Chargement : Ch = PTAC - PV - p = <u>0 (VASP)</u> kg
Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliqué(e) au sol par f (ou les essieu(x) avant, ou sous pivot :	
F - Y = <u>2,965</u> m	

(1) Barre d'attention inutile.
(2) Voir notice descriptive.
(3) Dans le cas de cabine «hors série» p,AV et p,AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et des passagers par rapport au conducteur considéré.
(4) Prendre les tickets de pesée correspondants.
F = distance de l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliqué(e) au sol par f (ou les essieu(x) avant, ou de l'axe du pivot d'attelage, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliqué(e) au sol par f (ou les essieu(x) arrière.

Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrière sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci-dessous un schéma analogue à ceux figurant en appendice aux Annexes VII et VIII de l'arrêté du 19 juillet 1964.

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT :

Essieu(x) AV (ou pivot)	Ch AV = Ch x $\frac{Y}{F}$ = <u>2 585</u> x $\frac{0,725}{2,965}$ = <u>507</u> kg
	<u>3 69</u>
Essieu(x) AR	Ch AR = Ch x $\frac{F-Y}{F}$ = <u>2 585</u> x $\frac{2,965}{2,965}$ = <u>2 077</u> kg
	<u>3 69</u>

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Essieu (x) AV (ou pivot)	Poids à vide : PV, AV = <u>4 175</u> kg	Essieu(x) AR	Poids à vide : PV, AR = <u>3 015</u> kg
	Poids conducteur et passagers : <u>225</u> kg		p,AR = <u>0</u> kg
	p,AV = <u>225</u> kg		Ch,AR = <u>2 077</u> kg
	Ch,AV = <u>507</u> kg		PT,AR total = <u>5 092</u> kg
PT,AV total = <u>4 907</u> kg	PT,AV autorisé :	minimal (2) : <u>1 750</u> kg	maximal (2) : <u>6 150</u> kg
PT,AV autorisé :	minimal (1) : <u>3 080</u> kg	maximal (1) : <u>5 000</u> kg	
maximal (2) : <u>5 000</u> kg			

Fait à Mitry Mory le 24/04/01



NOTA :
Porte à faux arrière : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, d'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayons) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliqué(e) au sol par f (ou les essieu(x) arrière.
Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage...) de poids négligeable placés à l'arrière du véhicule.
Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.
Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.
Passes multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements.

